



**COMMUNIQUE**  
**N° 2020-11/41/DGS/RM**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly Claude PLENET porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Remire-Montjoly se réunira en séance publique et dans le respect des obligations sanitaires, règlementaires qui sont opposables le :

**Mercredi 16 décembre 2020 à 18 h 30 à l'hôtel de ville**  
**- Auditorium « Dr Ednard LAMA »**

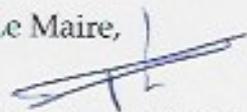
Le Maire précise que dans ces conditions, l'accès du public se fera dans la limite de la capacité d'accueil de l'auditorium.

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment.

Fait à Remire-Montjoly,  
Le 08 décembre 2020



Le Maire,

  
Claude PLENET